



AVOCATS SANS FRONTIERES HUMANITAIRES DU CAMEROUN (ASFH-CAM)

LAWYERS WITHOUT BORDERS HUMANITARIAN OF CAMEROON

Non Aux Violations Des Droits Humains !!!

No to Human Rights Violations

SEMINAIRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE LA CHAINE PENALE SUR LA DETENTION PROVISOIRE ET LA GARDE A VUE EN DROIT CAMEROUNAIS

**UNIVERSITE CATHOLIQUE D'AFRIQUE CENTRALE YAOUNDE, CAMPUS
D'EKOUNOU,**

LES 24-25 OCTOBRE 2018

NOTE CONCEPTUELLE

I. Contexte et justification

Dans le cadre de ses missions, l'Association Avocats Sans Frontières Humanitaires du Cameroun (ASFH-CAM) a effectué des descentes dans certains lieux de détention dans quatre (04) Régions du Cameroun (Centre, Littoral, Ouest et Sud). A l'issue de ces descentes, elle a constaté plusieurs cas de violations des droits de l'homme en rapport avec la détention provisoire et la garde à vue.

Ces préoccupations se greffent à la situation sécuritaire délicate que traverse le pays. En effet, la crise sécessionniste dans les 02 Régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et la présence de la secte terroriste *Boko Haram* à l'Extrême-Nord du Cameroun, ont fait accroître le nombre d'arrestations et de détentions des présumés délinquants.

En 2005, le Code de procédure pénale promulgué a institué une Commission d'indemnisation des victimes de garde à vue et des détentions provisoires abusives. Ce mécanisme qui est une nouveauté de ce texte n'est pas encore bien connu des acteurs de la chaîne judiciaire en général et de la chaîne pénale en particulier.

Au regard de ces contextes environnemental et textuel, l'ASFH-CAM qui a entre autres missions la protection et la promotion des droits de l'homme se propose de renforcer les capacités de ses membres-avocats et des autres acteurs de la chaîne pénale que sont les autres avocats, les magistrats, les greffiers et les officiers de police judiciaire (OPJ) de la ville de Yaoundé sur la détention provisoire et la garde à vue avec un accent sur la connaissance des missions de la Commission d'indemnisation des victimes de garde à vue et des détentions provisoires abusives.

Ce séminaire qui est le premier du genre va se poursuivre dans les 04 autres villes du Cameroun¹ où l'ASFH-CAM a travaillé en 2017.

¹Kribi, Yaoundé, Douala, Yabassi et Bafoussam.

II. Bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires de ce séminaire de renforcement des capacités de 50 acteurs de la chaîne pénale de la ville de Yaoundé sont :

- 20 Avocats/membres de l'ASFH-CAM
- 10 Avocats autres
- 05 Magistrats
- 04 Personnels de l'Administration pénitentiaire
- 02 Greffiers
- 06 OPJ de la gendarmerie et de la police
- 02 Huissiers de justice
- 01 personnel de la CNDHL.

III. Objectifs

1. Objectif principal

Cette rencontre vise à renforcer les capacités du personnel de la chaîne pénale et connexe sur le Droit Camerounais en matière de garde à vue et de détention provisoire.

2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira :

- de revisiter les textes et la pratique de la garde à vue et de la détention provisoire au Cameroun
- de s'approprier les textes qui régissent la création, l'organisation et le fonctionnement de la Commission d'indemnisation des victimes de garde à vue et des détentions provisoires abusives
- d'édifier les participants sur les voies de recours ouvertes aux acteurs dans diverses situations en rapport avec la thématique.

En tout état de cause, les organisateurs de cette rencontre espèrent au-delà du « Know How », être en mesure de saisir utilement la Commission d'indemnisation des victimes de garde à vue et des détentions provisoires abusives parce qu'elle aura été rendue opérationnelle.

IV. Résultats

A la fin de ce séminaire les principaux résultats escomptés sont les suivants :

- les participants ont une parfaite maîtrise des textes et de la pratique en matière de la garde à vue et de la détention provisoire au Cameroun
- les participants se sont bien appropriés les textes qui régissent la création, l'organisation et le fonctionnement de la Commission d'indemnisation des victimes de garde à vue et des détentions provisoires abusives
- les participants sont bien édifiés sur les voies de recours ouvertes aux acteurs dans diverses situations en rapport avec la thématique.

V. Dates et lieu

Le séminaire projeté se tiendra en 02 jours : les 24 et 25 octobre 2018 à l'Université Catholique d'Afrique Centrale/campus d'Ekounou

VI. Méthodologie

- la méthodologie de formation sera participative avec un accent mis sur le partage d'expériences et des cas pratiques
- les experts intervenants utiliseront un langage basique et accessible ainsi qu'une approche concrète pour une meilleure appropriation des communications et échanges
- en tout état de cause, les langues de travail seront le français et l'anglais.

VII. Exposés

Exposé/Débats et Exercice 1 : La garde à vue en Droit camerounais

Par Me FOUEGOUM Adeline, Avocat au Barreau du Cameroun et membre fondateur de l'ASFH-CAM

Exposé/Débats et Exercice 2 : La détention arbitraire en Droit camerounais

Par Prof. NTONO STIMI Germain, Agrégé des Facultés de droits, Vice-doyen de la faculté des Sciences Juridiques et Politiques de L'UY2 - Soa

Exposé/Débats et Exercice 3 : La Commission d'indemnisation des victimes de garde à vue et des détentions provisoires abusives

Par M. Francis BEKONG MBE, Conseiller à la Cour Suprême, Président de la Commission d'indemnisation des victimes de garde à vue et des détentions provisoires abusives

Exposé/Débats et Exercice 4 : Introduction aux mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme

Par Mme EVA Etongué Mayer, Secrétaire Général de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) et Membre d'honneur d'ASFH-CAM

VIII. Partenaires

- Commission d'indemnisation des victimes de garde à vue et des détentions provisoires abusives
- Commission nationale des droits de l'homme et des libertés
- Université Catholique d'Afrique Centrale
- Barreau du Cameroun

IX. Financement

Cette activité est principalement financée par les contributions des membres de l'ASFH-CAM. D'autres contributions sont sollicitées et attendues des partenaires et autres acteurs de bonne volonté.



AVOCATS SANS FRONTIERES HUMANITAIRES DU CAMEROUN (ASFH-CAM)
LAWYERS WITHOUT BORDERS HUMANITARIAN OF CAMEROON

Non Aux Violations Des Droits Humains !!!
No to Human Rights Violations

CONTENT OF PROJECT

PROJECT TITLE: Capacity Building on Pre-trial Detention and remand in Custody in Cameroonian Law

HOST: LAWYERS WITHOUT BORDERS & HUMANITARIANS OF CAMEROON (ASFHCAM)

Objective of Project:

In efforts to achieve our objectives, ASFHCAM visited prisons in some parts of Cameroon and found several violations relating to arbitrary and illegal detentions.

Moreover, with the ongoing crisis in our country like Boko Haram and Anglophone crisis), several Cameroonian citizens are victims of violations of their human rights like by arbitrary arrests and illegal detentions;

Therefore our purpose for this capacity building training project on the afore cited two (2) notions.

Beneficiaries: All the active participants of the criminal chain namely Judicial Police Officers, Lawyers, Magistrates, Bailiffs, representatives of Civil society Organizations.

Objectives of the Project: To train and sensitize Cameroonians and criminal actors as much as possible on the legal know how as well as the criminal and / or civil implications in case of their violations.

To also facilitate the identification of the appropriate legal instruments/texts to put in use in protecting these rights.

Results:

All the actors in the penal chain referred to above, as well as civil society organizations, have a good command of the notions of pre-trial detention and remand in custody in addition to their mastery of the national and international legal instruments for the protection of these notions.

Further; it was in the interest of the Cameroonian government to create a compensation commission for victims of illegal pre-trial detentions. The mission of this commission will presented during this project by its pioneer President.

Project Duration: Two (2) days from October 24, 2018 to October 25, 2018.

METHODOLOGY :

The methodology is participatory, based on the sharing of experiences and practical cases.

The experts involved in the debates will use basic and accessible language as well as a concrete approach to the themes to enable better understanding for every participant.

There shall be intervals after each panel, for questions and answers and for participants and experts to professionally interact.

For budget reasons, we are not able to provide translation. But participants will be able to express themselves in either French or English.

Plannification:

1st Workshop: Custody in Cameroonian Law.

Resource Person: Me FOUEGOUM Adeline, Advocate of the Cameroon Bar, Founding Member of Lawyers WITHOUT & Humanitarians of Cameroon, Member of the Association of Women Lawyers ACAFEJ

Moderator: Justice Francis BEKONG MBE, Adviser at the Supreme Court, President of the Commission for the Compensation of Victims of Arbitrary Detention.

2nd Activity: Pr-trial Detention in Cameroonian Law.

Resource person: **Prof. NTONO STIMI Germain**, Associate Professor of Law, Vice Dean of the Faculty of Law and Political Sciences at the University of Yaoundé II in Soa.

Moderator: Me. FOUEGOUM Adeline

Activity 3: Compensation Commission for Victims of pre-trial Detention and illegal Detention

Resource person: **Justice Francis BEKONG MBE**, Adviser at the Supreme Court, Chairman of the Compensation Commission for the Victims of illegal Detention.

Moderator: Mme. EVA MAYER, Secretary General of the National Human Rights Commission of Cameroon.

Activity 4: Introduction to international mechanisms for the protection of human rights.

Resource Person: Mme. EVA MAYER Secretary General CNDHL, Member of Honor of ASFHCAM

Moderator: Me. BATINDY Gaétan; Advocate of the Cameroon Bar, Founding Member ASFHCAM

Venue: **CATHOLIC UNIVERSITY OF CENTRAL AFRICA**

Date : **24th and 25th of October 2018**

Number of participants: 50

TECHNICAL PARTNERS:

- Compensation Commission for Victims of Arbitrary Detention
- NCHRF
- CATHOLIC UNIVERSITY OF CENTRAL AFRICA
- CAMEROON BAR ASSOCIATION